

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 211213-06)**

**SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021**

*L'an deux mil vingt et un et le treize du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Florence POEYUSAN, Christine CALEN, Pierre DAGOIS, Laurent BRIAULT Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFJET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS	Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Manuel PORTET ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Michel LAMARQUE ayant donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**  
**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une obligation introduite par la loi du 26 février 1992 pour les collectivités de plus de 3500 habitants. Celui-ci doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

La loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a souhaité accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, et sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport joint présente :

- un point sur le contexte « extérieur » avec les données macroéconomiques et les dispositions du projet de loi de finances (en cours de discussion au Parlement).
- les informations nécessaires à l'élaboration des budgets de la commune.

*Après discussion, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur lequel le débat s'est tenu.*

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le **15 DEC. 2021**  
et publication ou notification du **15 DEC. 2021**

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI